



Extrait règlement intérieur RILLIEUX NATATION

Objet :

Il fait connaître les règles principales de fonctionnement de Rillieux Natation à ses adhérents qui s'engagent à les appliquer.

Horaires :

Le respect des horaires est capital.

Vous devez venir au(x) cours choisi(s) lors de l'inscription, sur présentation de la carte d'adhérent, et **rejoindre les vestiaires 10 minutes avant le début de votre cours**. Vous devez veiller à respecter les horaires afin de ne pas perturber le déroulement des cours. En cas de retard, l'accès au bassin pourra être refusé.

Personne ne doit quitter son cours sans l'autorisation de l'encadrant.

Inscription et Accès aux cours :

Les accès aux cours ne seront possibles sans que le dossier d'inscription soit complet, aucun remboursement de la cotisation ne pourra être effectué après le 1^{er} cours.

Vestiaires et Hygiène :

Sauf pour les groupes de jardin aquatique et mini nageurs 1, les parents ne sont pas autorisés à accéder aux vestiaires. Des vestiaires sont à disposition des nageurs. Rillieux Natation décline toute responsabilité en cas de vol.

Les chaussures sont strictement interdites dans la zone des vestiaires.

Par mesure d'hygiène, la douche est obligatoire avant l'entrée dans l'eau et seul un rinçage est autorisé à la sortie du ou des cours.

Bonnet :

Le port du bonnet est obligatoire.

Tenue et respect :

Les adhérents et parents accompagnateurs du club sont tenus de respecter le personnel, les lieux où s'exercent ses activités conformément au règlement intérieur du club et de la piscine, ainsi que les autres adhérents. Le non respect de cette prescription conduit à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du club ou de son cours.

Toute dégradation de matériel ou de locaux entraîne un remboursement ; ce dernier étant indépendant de la sanction disciplinaire.



Fermetures :

Il n'y a pas de cours pendant la durée des congés scolaires de l'académie de Lyon, ainsi que les jours fériés et fermetures techniques de la piscine.

Responsabilité du club :

Chaque adhérent est licencié auprès de la Fédération Française de Natation (FFN) et à ce titre assuré pendant la durée des cours. Les parents doivent s'assurer que les cours ont bien lieu et par conséquent, accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la piscine. L'association n'est responsable de ses adhérents qu'aux horaires de leurs séances et uniquement après la prise en charge par le moniteur.

Pour l'ensemble de ses adhérents, Rillieux natation a souscrit une assurance responsabilité civile.

Autorisation de soins et Droit à l'image :

En validant électroniquement le règlement intérieur, vous autorisez Rillieux Natation à :

-prendre toutes les dispositions urgentes nécessaires en cas d'accident pour vous-même ou votre enfant, survenant à l'entraînement ou en compétition.

- A reproduire gracieusement l'image de mon enfant ou la vôtre et à diffuser celle-ci sur tous types de supports : presse, ouvrage, vidéo, site Internet du club, etc.... dans le cadre des activités du club, et /ou à des fins d'actualités, d'opérations de communication etc.... sans usage commercial.

Cette autorisation est consentie sans limite de durée.

Il peut être mis fin à cette autorisation, à tout moment, par lettre recommandée avec AR.